

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-183

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le Président rappelle que la CCBLP est engagée conjointement avec la ville de Briare dans une opération de revitalisation du territoire (ORT), un dispositif de contractualisation qui contient des outils pour favoriser la revitalisation des centres-villes.

L'ORT est le document-cadre du programme Petites villes de demain. La convention, qui sera établie entre les services de l'Etat, la ville de Briare, la CCBLP et un ensemble de partenaires engagés dans le programme (Banque des Territoires, Anah, etc.), contient le projet de territoire (à l'échelle de la ville mais aussi de l'intercommunalité), les orientations stratégiques, ainsi qu'un plan d'actions. Chaque projet fait l'objet d'une fiche action. Le périmètre d'intervention de l'ORT figure également dans la convention. A l'intérieur de ce périmètre, un certain nombre d'outils juridiques ou fiscaux permettent d'agir en faveur de la redynamisation commerciale, des logements, de l'aménagement urbain, etc.

.../...

(suite délibération n°2022-183)

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-021 du 23 février 2021 validant l'adhésion au programme « Petites Villes demain » ;

Vu la délibération n°2022-088 du conseil municipal de Briare approuvant le projet de convention relative à l'ORT ;

Vu le projet de convention relative à l'ORT joint en annexe,

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, par 38 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Evelyne BOURGOIN, Frédéric GARDINIER porteur du pouvoir de Ted-Fernand GHALI),

APPROUVE le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la ville de Briare dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A blue ink signature of Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-184

**RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Vice-président indique que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) ont été produits et saisis sur l'Observatoire national. Une fois validés par la D.D.T., ils seront rendus publics.

- Services en régie directe : communes de Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou ;
- Services en concession : communes d'Adon, Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée.

.../...

(suite délibération n°2022-184)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,

Après en avoir délibéré par 40 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MUSLIN),

ADOpte les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressés pour l'année 2021, tel que joints en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ces rapports aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ces rapports seront rendus publics par mise en ligne sur l'Observatoire de l'eau www.services.eaufrance.fr et le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-185

AIDE A L'ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

M. JACQUIER, Vice-président, propose de reconduire le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électriques, au mêmes conditions qu'en 2021, à savoir :

- Public concernés : personnes physiques domiciliées dans le territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye (majeurs et mineurs, dans ce dernier cas le dossier devant être présenté par l'autorité parentale)
- Montant : 200 € maximum, montant plafonné à 35 % du prix de l'équipement ; aide cumulable avec les autres aides éventuelles
- Matériel concerné : vélo à assistance électrique « VAE » neuf et homologué
- Aide non soumise à conditions de ressources
- Entrée en vigueur : 14 novembre 2022

.../...

(suite délibération n°2022-185)

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu le projet de règlement annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement et mobilités réunie en date du 4 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission économie, finances réunie en date du 20 octobre 2022 ;

Considérant le succès des 2 précédentes opérations ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, par 39 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. MUSLIN) et 1 ABSTENTION (Mme FORTIN),

DECIDE de renouveler l'aide destinée à encourager les particuliers à s'équiper d'un vélo à assistance électrique, selon les modalités suivantes :

- Public concernés : personnes physiques domiciliées dans le territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye (majeurs et mineurs, dans ce dernier cas le dossier devant être présenté par l'autorité parentale)
- Montant : 200 € maximum, montant plafonné à 35 % du prix de l'équipement
- Matériel concerné : vélo à assistance électrique « VAE » neuf et homologué
- Aide non soumise à conditions de ressources
- Entrée en vigueur : 14 novembre 2022
- Selon le règlement joint en annexe

DECIDE d'affecter une nouvelle enveloppe budgétaire de 10 000 € à cette opération, et décide de l'inscrire au budget supplémentaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au compte 204,

FIXE la durée d'amortissement de ces subventions à 1 an,

DONNE DELEGATION au Président ou au Vice-président en charge des mobilités pour attribuer les subventions et procéder à leur mandatement.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 3 novembre 2022

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Blandine Lechauve.

Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire - 4 NOV. 2022
reçu en Sous-Préfecture le :

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-186

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT –
OCTROI PRIMES A L'HABITAT

Monsieur le Vice-président rappelle que, par délibération du 8 décembre 2021, le conseil communautaire a mis en place deux primes qui s'ajoutent aux aides de l'Anah, du Département et de la CCBLP dans le cadre d'une rénovation éligible aux aides de l'OPAH, pour les cas suivants :

- Une prime de 2000 € « sortie de vacance » pour l'acquisition d'un logement vacant depuis plus de deux ans pour en faire sa résidence principale,
- Une prime de 2000 € « primo-accédant » pour l'acquisition d'un bien ancien (plus de 15 ans) par quelqu'un qui devient propriétaire pour la première fois.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les attributions des primes suivantes :

- Dossier n° 805 612 (Châtillon-sur-Loire) :

Il s'agit d'un dossier de primo-accession dans un logement vacant. Le montant total des travaux de rénovation est de 52 285 € TTC et le reste à charge de 24 577 €. La commission a donné un avis favorable pour les deux primes de 2000 €.

.../...

(suite délibération n°2022-186)

- Dossier n° 824 720 (Châtillon-sur-Loire) :

Le dossier entre bien dans les conditions de l'OPAH pour une enveloppe de travaux de 32 000 € HT environ dont 29 307 € éligibles aux aides. Il s'agit d'une primo-accession mais pas d'un logement précédemment vacant. La commission a donné son avis favorable pour la prime primo-accédant de 2000 € sous réserve de l'agrément Anah.

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-215 validant la mise en place de deux primes dans le cadre de l'OPAH de la communauté de communes, l'une pour sortie de vacance, et l'autre pour les « primo-accédants » ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 4 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE

1°) l'octroi d'une prime « primo-accédant » de 2 000 € et d'une prime pour sortie de vacance de 2 000 € pour le dossier n°805 612 ;

2°) l'octroi d'une prime « primo-accédant » de 2 000 € pour le dossier n°824 720 ;

Sous réserve de la signature d'une convention avec les bénéficiaires et du respect des conditions énoncées dans ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
recu en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-187

TAXE D'AMENAGEMENT – MODALITES DE REVERSEMENT DES COMMUNES VERS L'EPCI

Monsieur le Vice-président expose :

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 prévoit un reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la communauté de communes. Ce reversement doit être effectué en fonction des dépenses d'équipements réalisées par l'EPCI.

Depuis la mise en application du PLUI fin 2019, toutes les communes du territoire de la CCBLP perçoivent la taxe d'aménagement. Le taux de la part communale est voté par le conseil municipal de chaque commune, il peut varier entre 1% à 5%. La taxe est due par les pétitionnaires d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable), elle est calculée par les services fiscaux à partir d'un barème qui est fixé par l'Etat.

.../...

.../...

(suite délibération n°2022-187)

Jusqu'à présent, les communes avaient la possibilité de reverser une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI en fonction des dépenses d'équipement réalisées par ce dernier. Cette possibilité est devenue une obligation depuis la loi de finances pour 2022. Toutefois, il faut se mettre d'accord sur les modalités puisque ce reversement (qui peut être une fraction, un pourcentage...) doit faire l'objet d'une délibération concordante du conseil communautaire et des conseils municipaux. Il est possible de pratiquer un reversement différent selon les communes.

M. POULAIN indique que la commission finances a souhaité que le reversement soit aussi minimal que possible pour ne pas priver les communes d'une recette, sachant que les dépenses d'équipement réalisés par l'EPCI sont limitées. M. RAT confirme que si la communauté de communes vote un reversement de 2%, l'enjeu financier est faible (1500 € selon une estimation calculée à partir des données fiscales de 2021).

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 101-2. et L. 331-1,

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Sur avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le principe de reversement de 2% de la somme collectée au titre de la part communale de taxe d'aménagement des communes à la communauté de communes Berry Loire Puisaye,

DECIDE que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022 et reste valable tant qu'aucune délibération n'est venue le modifier,

SOLLICITE une délibération concordante des conseils municipaux des communes,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-président à signer les conventions et leurs éventuels avenants avec les communes, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée,

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le

- 4 NOV. 2022

Date de mise en ligne :

- 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-188

AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – EURL CLEMENT PAYSAGE 45

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2018-062 du 12 juin 2018 adoptant le règlement d'aides aux Très Petites Entreprises ;

Vu le dossier déposé par M. Clément ROCHER, gérant de l'EURL CLEMENT PAYSAGE 45, portant sur la création d'une activité d'entretien et de création d'espaces paysagers à Ouzouër-sur-Trézée ;

Vu l'avis de la commission Economie Finances en date du 20 octobre 2022 ;

.../...

(suite délibération n°2022-188)

Considérant que le projet consiste à créer l'activité pour un montant investi de 51 854,00 € HT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € à l'EURL CLEMENT PAYSAGE 45 ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec le demandeur une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-189

AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – SAS CHEZ GABRIEL - LOCANDA

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2018-062 du 12 juin 2018 adoptant le règlement d'aides aux Très Petites Entreprises ;

Vu le dossier déposé par Mme MAGONA SKOUR Zoubida, Présidente de la SAS CHEZ GABRIEL, enseigne LOCANDA, portant sur la reprise d'une activité de restauration à Adon ;

Vu l'avis de la commission Economie Finances en date du 20 octobre 2022 ;

.../...

(suite délibération n°2022-188)

Considérant que le projet consiste à créer l'activité pour un montant investi de 16 204,42 € HT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € à la SAS CHEZ GABRIEL – Enseigne LOCANDA ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec le demandeur une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A blue ink signature, likely belonging to Blandine Lechauve, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-190

AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – EURL PARIS

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2018-062 du 12 juin 2018 adoptant le règlement d'aides aux Très Petites Entreprises ;

Vu le dossier déposé par M. PARIS Anthony, gérant de l'EURL PARIS, portant sur la reprise d'une activité d'hébergement touristique, bar et restauration à Briare ;

Vu l'avis de la commission Economie Finances en date du 20 octobre 2022 ;

.../...

.../...

(suite délibération n°2022-190)

Considérant que le projet consiste à créer l'activité pour un montant investi de 9 890,61 € HT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 956,00 € à l'EURL PARIS, soit 40% de l'investissement éligible ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec le demandeur une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement de la subvention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-191

BOUTIQUES TEMPORAIRES – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

La commission s'est réunie le 20 octobre pour étudier un dossier dans le cadre du dispositif de boutiques temporaires :

- ARTERIA (Châtillon-sur-Loire)

La commission a donné son avis favorable à l'attribution d'une subvention de 600 € pour la boutique temporaire de la saison estivale 2022.

En outre, la commission était favorable à une subvention de 300 € pour la boutique temporaire ouverte pour les fêtes de fin d'année. Le lieu pressenti n'étant plus disponible, ARTERIA sollicite le local de l'ancienne Poste à Châtillon-sur-Loire. Ce local est en effet mis à la disposition de la communauté de communes Berry Loire Puisaye suite au transfert de la compétence tourisme mais n'est pas utilisé pour les fêtes de fin d'année. Il n'y a donc pas lieu d'attribuer la subvention de 300 € dans ce cas, puisque ce serait une mise à disposition gratuite.

.../...

(suite délibération n°2022-191)

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement des aides aux associations,

Vu l'avis de la commission Economie Finances en date du 20 octobre 2022 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention globale de 600€ pour l'ouverture de la boutique temporaire lors de la saison estivale 2022

RAPPELLE que le versement des subventions est conditionné par la signature d'un contrat d'engagement républicain.

ACCEPTTE la mise à disposition gratuite du local sis 31 rue Martial Vuidet à Châtillon-sur-Loire pour l'ouverture d'une boutique éphémère du 7 novembre 2022 au 7 janvier 2023

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention de mise à disposition de ce local.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-192

BUDGET ANNEXE ZA PINADE – DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la Trésorerie, une décision modificative est proposée pour corriger le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (non conforme en comptabilité de lotissement).

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus ;

Sur avis favorable de la commission finances en date du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative ci-dessous au budget de la zone d'activités de la Pinade de l'exercice 2022

.../...

(suite délibération n°2022-192)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	36 122.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	36 122.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7133-020 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 122.74 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 122.74 €
Total FONCTIONNEMENT	36 122.74 €	0.00 €	0.00 €	36 122.74 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	36 122.74 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	36 122.74 €	0.00 €
D-3351-020 : Terrains	0.00 €	36 122.74 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	36 122.74 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	36 122.74 €	36 122.74 €	0.00 €
Total Général		0,00 €		0.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Certifié exécutoire
reçu en Sous-Préfecture le : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-193

TOURISME – CONVENTION DE COMMERCIALISATION

Une convention est proposée pour permettre la commercialisation par l'Office de tourisme de la billetterie des spectacles de la ville de Briare. En effet cette dernière a confié à la société Baz'Art production l'organisation de spectacles culturels au CSC. Le projet de convention prévoit en contrepartie une commission de 0,50 € par billet vendu. La responsabilité de l'Office de tourisme ne sera pas recherchée en cas de perte ou de vol.

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence développement économique ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 3 novembre 2022

Le Président,

Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de mise en ligne :

- 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGÈNE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Étaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-194

CULTURE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – SOLDE PACT 2021

Par convention du 23 juin 2021, la région Centre-Val de Loire s'est engagée à verser à la CCBLP, au titre du PACT 2021, une subvention de 85 800 € pour une dépense subventionnable de 220 000 €, soit un taux de 39 %.

Suite à la notification du solde calculé à 21 162,29 €, Mme la Vice-présidente propose d'adopter la répartition de ce solde entre les différents porteurs de projets.

En revanche, les entités suivantes devront rembourser un trop-perçu :

Commune de Briare :	-465,42 €
Ass. ECLAT :	-508,40 €
Ass. l'Atelier :	-4 921,60 €

Toutefois, l'Atelier a réalisé en 2021 une manifestation qui n'avait pas été intégrée dans le programme du PACT. Madame DONY propose de prendre en compte cette manifestation et de la subventionner au même taux, soit 3 065,40 €, en prenant sur le budget culture. Au final, le trop-perçu de l'association serait donc ramené à -1856,20 €.

.../...

(suite délibération n°2022-194)

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
Vu la convention d'application annuelle entre la Région Centre-Val de Loire et la communauté de communes Berry Loire Puisaye pour le PACT 2021 ;

Vu la délibération n°2021-199 du 28 septembre 2021 validant la répartition de l'acompte versé par la Région pour le PACT 2020 entre les structures organisatrices de manifestations culturelles en 2021,

Considérant le montant de la dépense subventionnable retenue par la Région Centre-Val de Loire de 142 263,32 € dont découle une subvention de 55 482,69 € soit un taux de subventionnement de 39%,

Considérant le montant du solde,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le principe de répartition suivant entre les structures qui ont organisé des manifestations culturelles en 2021 :

Ass. Arteria :	3 634,15 €
Ass. Autrement classique :	5 917,11 €
Ass. Le Bureau du classique :	5 573,71 €
Ass. Les Mills :	4 858,20 €
Ass. Sauvegarde Château de La Bussière :	374,17 €
Ass. Théâtre de l'Escabeau :	3 422,06 €
Commune de Bonny-sur-Loire :	793,88 €
Commune de Batilly-en-Puisaye :	390,00 €
Comité des Fêtes de Batilly-en-Puisaye :	319,02 €
Commune de Dammarie-en-Puisaye :	250,10 €
Commune d'Ousson-sur-Loire :	389,77 €
Commune d'Ouzouër-sur-Trézée :	265,65 €

Les trop-perçus suivants seront réclamés :

Association ECLAT :	508,40 €
Commune de Briare :	465,42 €
Association l'Atelier :	1 856,20 €

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à procéder au versement des subventions et à l'émission des titres de recettes pour les trop-perçus.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de mise en ligne : - 4 NOV. 2022

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	38
Suffrages exprimés :	41

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2022-195

RESIDENCE AUTONOMIE – CHOIX DU TERRAIN POUR LA RECONSTRUCTION

Monsieur le Président rappellent les différentes étapes du projet de la résidence autonomie « Les Myosotis ».

Suite au choix d'une construction neuve sur un emplacement à définir, un appel à candidature a été lancé auprès de toutes les communes du territoire afin qu'elles proposent un terrain. Le cahier des charges de l'appel à projet spécifiait la taille minimale requise et un certain nombre de conditions de viabilisation. Il était demandé un engagement officiel du conseil municipal des communes candidates.

Deux candidatures ont été enregistrées : celle de Beaulieu-sur-Loire et celle de Châtillon-sur-Loire.

Un temps de parole de 15 minutes est accordé à chaque commune candidate, puis les conseillers ont la possibilité de poser des questions.

.../...

.../...

(suite délibération n°2022-195)

Le conseil communautaire,

Vu l'étude d'opportunité et l'étude de faisabilité du projet de la résidence autonomie les Myosotis,

Vu la délibération n° 2021-157 du 27 juillet 2021 relatif à l'abandon du scénario 1 (rénovation des locaux existants),

Vu la délibération n° 2021-181 du 21 septembre 2021 portant sur le choix du scénario 3 (construction neuve sur un nouvel emplacement) ;

Vu l'appel à candidatures pour la mise à disposition d'un terrain viabilisé,

Après avoir entendu les présentations suivantes :

- Commune de Beaulieu-sur-Loire : présentation par M. HECQUET, M. JACQUIER et Mme DESCHAMPS,
- Commune de Châtillon-sur-Loire : présentation par M. GALFANO et Mme C. BOURGOIN,

Vu la délibération du conseil municipal de Beaulieu-sur-Loire en date du 19 juillet 2022, par laquelle la commune s'engage à mettre gracieusement un terrain de 8000 m² au lieu-dit du Gratte-Chien à disposition de la communauté de communes par voie de bail emphytéotique et à réaliser les travaux de renforcement des réseaux,

Vu la délibération du conseil municipal de Châtillon-sur-Loire en date du 29 juin 2022, par laquelle la commune s'engage à mettre gracieusement à disposition de la communauté de communes un terrain viabilisé au lieu-dit les Noues,

Considérant qu'au moins un tiers des membres présents sollicite un vote à bulletin secret,

PROCEDE à un vote à bulletin secret sur la question suivante : « Choisissez-vous le site proposé par la commune de Beaulieu-sur-Loire ou celui proposé par la commune de Châtillon-sur-Loire pour la reconstruction de la résidence autonomie ? » ;

Les opérations de vote se déroulent au moyen d'un isoloir et d'une urne transparente avec compteur. Les électeurs ont à leur disposition un bulletin « BEAULIEU » et un bulletin « CHATILLON » ainsi qu'une enveloppe.

PROCEDE au dépouillement :

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	8	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33	
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	26	
f. Majorité absolue	13	
Bulletins BEAULIEU	14	53,8%
Bulletins CHATILLON	12	46,2%

ENTEND la proclamation du résultat par le Président et décide de retenir la candidature de la commune de Beaulieu-sur-Loire (site du Gratte-Chien) pour la reconstruction de la résidence autonomie Les Myosotis.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 3 novembre 2022
Le Président,
Emmanuel RAT



Date de mise en ligne :

- 4 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE